

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 9 décembre de l'An Deux Mil quinze à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints MM. GOVIN, NICOULAUD, CAILLIET, RODRIGUES et DENOMBRET, Mmes FORTINI, THINEY, GROS et RENAUT

Absente : Mme KARBABI

Secrétaire de séance : Mr MANSANTI

ORDRE DU JOUR

- 1 – Mises à dispositions de personnel et de bâtiments au CLAP (2015-107)
- 2 – Convention avec l'Inspection Académique pour les NAP (2015-108)
- 3 – Remboursement de cautions (2015-109)
- 4 – Attribution de logement (2015-110)
- 5 – Transfert de crédits (2015-111)
- 6 – Procédure d'échange de parcelle avec la CEREPY (2015-112)
- 7 – Rétrocession de deux parcelles (2015-113)
- 8 – Procédure de labellisation pour la couverture prévoyance des agents (2015-114)
- 9 – Achat de deux composteurs (2015-115)
- 10 – Indemnité de conseil au comptable (2015-116)
- 11 – Participation financière du FJEP (2015-117)
- 12 – Travaux de mise en peinture du réservoir de La Chapelle (2015-118)
- 13 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) (2015-119)
- 14 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 21 octobre 2015

1 - Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2015-107 * d'accepter les mises à disposition de personnel communal et de bâtiments pour le CLAP ;

- Mme FAUVEAU Murielle à compter du 1^{er}/11/2015 refacturation au CLAP à 6,50 €/heure
- Mme EL BAGHDADI Samira à compter du 1^{er}/09/2015 refacturation au CLAP à 6,50 €/heure
- Mr BELBACHIR Samir à compter du 1^{er}/01/2015 refacturation au CLAP à 16,50 €/heure

2015 - 002

Ces montants horaires seront revalorisés annuellement
Le conseil Municipal décide de faire une convention avec le CLAP pour la mise à disposition du personnel et des locaux

2015-108 * de faire une convention avec l'Inspection Académique pour la mise à disposition des locaux pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

2015-109 * le remboursement de cautions, suite au départ des locataires, à savoir ; BINET Océane, 35 Route Nationale, départ au 15/12/2015, et TISSERAND Stéphanie, 1 Place de la Mairie, départ au 31/12/2015

2015-110 * d'attribuer le logement au 1^{er} étage du 35 Route Nationale à Mr DOS SANTOS Nicolas à compter du 1^{er}/12/2015, et d'encaisser la caution correspondante

2015-111 * le transfert de crédits suivants sur le budget communal, à savoir :

Art. 165	: + 2 000 €
Art. 165	: + 2 000 €
Art.2315	: - 2 000 €
Art.1323	: - 2 000 €

2015-112 * d'approuver la procédure d'échange de la parcelle AP 144 appartenant à la commune avec la parcelle AP 137 appartenant à la CEREPY (délibération N° 2011-33 du 11/04/2011), de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle AP 144, d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal. Le Conseil Municipal mandate le Maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-113 * d'accepter la rétrocession des deux parcelles suivantes sur le domaine public, à savoir B 544 et B 545, suite à des travaux d'élargissement de chaussée, mise en alignement, et mandate le Maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-114 * de participer à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents

2015-115 * l'achat de 2 composteurs (+ 2 gratuits) pour les appartements communaux situés 17 et 35 Route Nationale, 1 Place de la Mairie, et pour la Rue de Suinot

2015-116 * le versement de 75 % de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, soit un montant de 383,54 €

2015-117 * d'accepter une participation financière du Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FJEP) d'un montant de 36 719 €, pour l'aménagement d'un site sportif et éducatif

2015-118 * d'accepter le devis de la société ETANDEX concernant des travaux de mise en peinture du fût pour la réhabilitation du réservoir de La Chapelle, pour un montant de 3 217,40 € HT, soit 3 860,88 € TTC

2015-119 * La commune de FLOGNY LA CHAPELLE a été saisie pour avis sur la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

Le Conseil Municipal décide d'émettre une réserve sur la carte proposée par le préfet de l'Yonne afin de permettre aux trois communes voulant être rattachées d'intégrer la Communauté de Communes du tonnerrois.

- Déchets : la structure en charge des déchets ne change pas et garde son périmètre
- Syndicat scolaire : le Conseil Municipal décide d'émettre une réserve sur le futur syndicat à vocation scolaire, DYE et BERNOUIL ne voulant pas être intégrés tout de suite
- Eau et assainissement : les compétences eau et assainissement doivent être remises en 2020. Le Conseil Municipal vote contre, car la commune gère son eau qu'elle vend hors communauté de communes, et même hors département

2 - Informations

- La traditionnelle galette des rois aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18 h 30 à la salle polyvalente

La séance est levée à 20 heures 45

Fait à Flogny la Chapelle le 10 décembre 2015

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.